

DÉMOCRATIE OUVRIÈRE...

Il paraît que le syndicat des correcteurs C.G.T. de la région parisienne n'est pas un syndicat comme les autres au sein de la C.G.T. Il paraît que s'y rencontrent entr'autres des libertaires, des syndicalistes se réclamant haut et fort de la Charte d'AMIENS.

On nous a même expliqué pendant très longtemps, que ce syndicat échappait au contrôle stalinien de la F.F.T.L. grâce à une pratique authentique de la démocratie ouvrière...

Je suppose donc que ces camarades ne sont pas informés des ennuis arrivés à Mme DIARRA, correctrice, employée depuis 1976 à l'imprimerie de la Presse - 16, rue du Croissant à PARIS.

Selon les informations diffusées par le Syndicat F.O. de la presse parisienne, Mme DIARRA démissionne en 1984 de la C.G.T. et adhère à F.O.

Depuis, et malgré son ancienneté, elle n'a pu être affectée à un horaire de travail fixe le matin, seul compatible pourtant avec ces charges de famille (elle élève seule ses deux enfants).

Il ne lui a pas été possible d'obtenir de la part de son employeur, M. Bruno BERTHEZ, PDG de l'*Imprimerie de la Presse*, une notification claire d'un élément constitutif de son contrat de travail, à savoir son horaire.

Il lui a été déclaré par le délégué C.G.T. des correcteurs, M. PRIM, que son horaire devait être fixé par la C.G.T.

Voilà la situation et chacun peut comprendre à quel point elle est aberrante: d'un côté l'employeur se refuse à assumer la responsabilité qui est la sienne de fixer les horaires; de l'autre côté le syndicat C.G.T. qui devrait être le contre-poids de l'arbitraire et qui a le pouvoir extravagant de décider en lieu et place du patron, contre ce que l'intéressée, la mieux placée, juge contraire à son intérêt.

Toujours selon les informations publiées par les camarades F.O., et les compte rendus de la presse, «de violents incidents qui ont fait plusieurs blessés, ont opposé vendredi, rue du Croissant (2ème arrondissement), devant l'*Imprimerie de la Presse*, des ouvriers C.G.T. à des militants F.O. venus prendre fait et cause pour une correctrice qui a changé d'affiliation pour obtenir satisfaction sur certaines de ses revendications. Une première diffusion de tracts F.O., à 8 heures du matin, s'élevant contre ce que l'organisation syndicale considère comme une "*tentative d'interdiction professionnelle*", s'est déroulée sans incident. Mais à 15 heures, un barrage s'est installé devant l'atelier pour interdire la distribution de ces tracts.

Dans l'affrontement qui a suivi, François BOUSSEL, secrétaire général du *Syndicat F.O. des Journalistes*, a été molesté. A l'issue de ces premiers affrontements, le secrétaire F.O. qui souffre de contusions multiples a obtenu un arrêt de travail de 10 jours. Il a porté plainte pour coups et blessures.

Jacques GIROD, secrétaire général du *Syndicat F.O. des employés de presse et de publicité*, Claude JENET, Secrétaire confédéral, deux délégués F.O. des NMPP ont également été jetés à terre, et ont vu leurs tracts déchirés. Cette scène se déroulait devant les cyclistes des NMPP qui attendaient la sortie de "*La Tribune*". Ceux-ci, affiliés à F.O., ont refusé de prendre les paquets "tant que la diffusion des tracts serait interdite.

La police s'est rendue sur place, mais de nouveaux affrontements reprenaient vers 18h45 entre éléments C.G.T. et F.O., ces derniers étant, selon les dépositions "*pourchassés par des hommes armés de barres de fer et munis de bombes lacrymogènes*". Un nouveau manifestant F.O. est blessé aux yeux à cette occasion et devait recevoir des soins dans une pharmacie de la rue Montmartre où il avait trouvé refuge. Ce manifestant a également obtenu un arrêt de travail de 10 jours.

Nous attendons les protestations indignées de nos valeureux contestataires, opposants, soi-disants syndicalistes indépendants du *Syndicat des correcteurs C.G.T. de la région parisienne*.

Accordons-leur encore, au bénéfice du doute, qu'ils ne sont pas au courant... S'ils ne le sont pas, il n'est jamais trop tard pour bien faire et remettre leur pendule à l'heure.

S'ils sont au courant, et que leur silence persiste, nous en tirerons les conclusions qui s'imposent sur la différence qui existe entre les grandes déclarations de principe et les comportements concrets face à la réalité de faits précis qui sont une atteinte inacceptable à la démocratie ouvrière.

J. SALAMERO
